



Le 12 novembre 2025,

MARSEILLE

— www.marseille.fr —

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
« MAÎTRISER NOS MOYENS »

Monsieur Arnaud DUPLEIX

Direction des Affaires Juridiques
et des Assemblées

Par courriel à: dada+request-49775-62fc059a@madada.fr

Le Directeur

OBJET : Application du livre III du code des relations entre le public et l'administration

N/RÉF : 2025-36

V/RÉF : Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs - Liste des subventions d'investissement pour équipement informatique par école privée depuis les trois dernières années

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos courriels des 10 juillet et 19 septembre 2025 relatifs à la communication de la :

« - Liste (année, établissement et montant alloué) des participations de la commune à l'acquisition de "matériels informatiques complémentaires" par établissements d'enseignement privés sous contrat (selon l'article L442-16 du Code de l'Éducation Nationale) depuis les trois dernières années connues »

En réponse, vous trouverez, sur le site de la Ville de Marseille, via le lien suivant :

<https://deliberations.e-mrs.fr/alfresco/s/mrs/delib#faceted-search-delibs>

la délibération n°24/0474/VDV du 18 octobre 2024 qui approuve le versement de subventions aux écoles privées sous-contrat de la Ville de Marseille, qui ne seraient pas déjà dotées de système de vidéo-projection ou d'écrans numériques interactifs.

Vous verrez que cette délibération contient la liste des établissements scolaires concernés.

Antérieurement à cette délibération, une délibération du 2 avril 2021 n°21/0145/VDV du Conseil municipal de Marseille avait approuvé le principe de l'affectation d'autorisation de programme pour l'acquisition de vidéoprojecteurs dans les écoles primaires et son financement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.



Marie-Sylviane DOLE